

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET: Convention avec les Amis d'Abbadia

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2008, elle avait été habilitée à signer une convention avec l'Association les Amis d'Abbadia portant sur la mise à disposition par la Commune de Madame CLERC CHARRIEZ comme intervenante pour animer l'activité « Musique et Chant Choral » dans les écoles.

Suite à l'examen du dossier, il a été décidé de modifier la convention relative à l'intervention de Madame CLERC CHARRIEZ dans les écoles de la Commune.

D'octobre à décembre, Madame CLERC-CHARRIEZ a effectué 132 heures, auxquelles viennent s'ajouter le prévisionnel fourni de janvier à juin soit 382 heures ce qui fait un total de 514 heures, à un coût horaire de 50 " .

Sur cette base, l'intervention de Madame CLERC-CHARRIEZ représenterait un budget total de 25.700 " ; coût financier important pour la commune.

Afin de limiter le budget octroyé à cette intervention, Madame le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal la solution suivante : rabaisser le taux horaire à 33 " qui pourrait être appliqué pour les séances qui seront effectuées pour la période du 2 février au 30 avril 2009, date à laquelle l'intervention de Madame CLERC-CHARRIEZ devra s'interrompre. En ce qui concerne le mois de janvier, les séances seront facturées 50 " de l'heure.



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

17 mars 2009 : « Convention avec les Amis d'Abbadia »

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Cette proposition ayant été acceptée par Monsieur CLERC de l'Association Les Amis d'Abbadia, ce dernier a transmis une nouvelle convention établie pour la période de janvier à fin avril afin de tenir compte de ces nouveaux éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

- ACCEPTE les modalités indiquées ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec « Les Amis d'Abbadia ».

Votes pour : 22

Abstention : 7

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :